



## DECISION DU MAIRE

N° 112-2023

Mairie de FILLINGES  
858 route du Chef-lieu  
74250 FILLINGES  
☎ 04.50.36.42.65

### Virements de crédits opérés depuis le chapitre « 020 » Dépenses imprévues

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU les articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'en vertu des articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit des dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'effectuer le virement de crédits depuis le chapitre 020 « dépenses imprévues »  
Tableau détaillé

Virement de crédits pour adhésion à l'Agence France Locale

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
D – 261 – Titres de participations		7 000,00 €		
D – 020 – Dépenses imprévues	7 000,00 €			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**ARTICLE 2 :** de rendre compte au Conseil Municipal des virements ainsi opérés depuis le chapitre 020 « dépenses imprévues » conformément aux articles précités

**ARTICLE 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

**ARTICLE 4 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 21 décembre 2023

Le Maire  
Bruno FOREL

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE FILLINGES" at the top and "Haute-Savoie" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive "B" followed by "FOREL".